

**MAIRIE DE SAINT-OURS**589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Date d'affichage :		

- Délibération n° 09-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> :	Fonctionnement :	227 386.43€
	Investissement :	131 599.01€
<u>Résultats de clôture 2021</u> :	Fonctionnement :	176 319.38€
(Reporté en 2022)	Investissement :	530 735.26 €
<u>Résultats cumulés 2022</u> :	Fonctionnement :	403 705.81 €
(Reporté en 2023)	Investissement :	662 334.27€

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF



3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte de gestion 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS



## NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

# Page des signatures

91000 - SAINT OURS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

### Observations :

**DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SAINT OURS** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**RAMPNOUX Pascal (1013278232-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFIP DE LA SAVOIE**, le 13/03/2023

A **AIX-LES-BAINS**, le 13/03/2023

A , le

*Saint-Ours, le 27 mars 2023*

*de Paive  
Louis ALLARD,*



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF



Etat III-1 39

Etat III-2 64

65

2 Situation des valeurs inactives

4EME PARTIE : Page des signatures



## Résultats budgétaires de l'exercice

91000 - SAINT OURS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 171 432,26	869 191,39	2 040 623,65
Titres de recette émis (b)	350 512,27	927 732,25	1 278 244,52
Réductions de titres (c)		116 491,00	116 491,00
Recettes nettes (d = b - c)	350 512,27	811 241,25	1 161 753,52
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 171 432,26	869 191,39	2 040 623,65
Mandats émis (f)	218 913,26	583 998,60	802 911,86
Annulations de mandats (g)		143,78	143,78
Depenses nettes (h = f - g)	218 913,26	583 854,82	802 768,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	131 599,01	227 386,43	358 985,44
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF

Berger  
Levrault

**MAIRIE DE SAINT-OURS**589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUÉL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Date d'affichage :		

- Délibération n° 10-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> :	Fonctionnement :	227 386.43€
	Investissement :	131 599.01€
<u>Résultats de clôture 2021</u> :	Fonctionnement :	176 319.38€
(Reporté en 2022)	Investissement :	530 735.26 €
<u>Résultats cumulés 2022</u> :	Fonctionnement :	403 705.81 €
(Reporté en 2023)	Investissement :	662 334.27€

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF



3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte administratif 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND



### NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE - CNE DE SAINT OURS (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21730265200045

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet



**CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022**

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 73265	CNE DE SAINT OURS Budget communal	CA 2022
---------------------	--------------------------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

II  
A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	583 854,82	G	811 241,25
	Section d'investissement	B	218 913,26	H	350 512,27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	176 319,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	530 735,26 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>802 768,08</b>	= G+H+I+J	<b>1 868 808,17</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	583 854,82	= G+I+K	987 560,64
	Section d'investissement	= B+D+F	218 913,26	= H+J+L	881 247,53
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>802 768,08</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>1 868 808,17</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

**II**  
**A2**

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	331 700,00	229 194,55	0,00	0,00	102 505,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	159 715,75	0,00	0,00	30 934,25
014	Atténuations de produits	20 000,00	18 105,00	0,00	0,00	1 895,00
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	35 318,13	0,00	0,00	13 205,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>590 874,00</b>	<b>442 333,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 540,57</b>
66	Charges financières	31 944,39	30 944,39	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	200,00	0,00			200,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>663 018,39</b>	<b>473 277,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 740,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	95 596,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	110 577,00			-110 577,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>95 596,00</b>	<b>110 577,00</b>			<b>-14 981,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>758 614,39</b>	<b>583 854,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 759,57</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 300,00	17 476,32	0,00	0,00	-10 176,32
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	56 223,80	0,00	0,00	-7 428,80
73	Impôts et taxes	379 000,00	454 472,81	0,00	0,00	-75 472,81
74	Dotations et participations	101 500,00	123 771,78	0,00	0,00	-22 271,78
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	48 687,64	0,00	0,00	-2 987,64
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>582 295,00</b>	<b>700 632,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-118 337,35</b>
76	Produits financiers	0,00	31,90	0,00	0,00	-31,90
77	Produits exceptionnels	0,00	110 577,00	0,00	0,00	-110 577,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>582 295,00</b>	<b>811 241,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-228 946,25</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>582 295,00</b>	<b>811 241,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-228 946,25</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>176 319,39</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**
**II**  
**A3**
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 134,80	0,00	-5 134,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 800,00	9 061,32	0,00	75 738,68
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 700,00	8 053,79	0,00	13 646,21
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>871 000,00</b>	<b>136 367,58</b>	<b>0,00</b>	<b>734 632,42</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>977 500,00</b>	<b>158 617,49</b>	<b>0,00</b>	<b>818 882,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	53 862,42	0,00	2 410,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	6 433,34	0,00	66,66
020	Dépenses imprévues	37 108,84			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 381,26</b>	<b>60 295,76</b>	<b>0,00</b>	<b>40 085,50</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 077 881,26</b>	<b>218 913,25</b>	<b>0,00</b>	<b>858 968,01</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	93 551,00	0,01		93 550,99
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>93 551,00</b>	<b>0,01</b>		<b>93 550,99</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 171 432,26</b>	<b>218 913,26</b>	<b>0,00</b>	<b>952 519,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>219 550,00</b>	<b>2 371,20</b>	<b>0,00</b>	<b>217 178,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000,00	36 554,37	0,00	-4 554,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 009,69	0,00	-1 009,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>232 000,00</b>	<b>237 564,06</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 564,06</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>451 550,00</b>	<b>239 935,26</b>	<b>0,00</b>	<b>211 614,74</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	95 596,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	110 577,00		-110 577,00
041	Opérations patrimoniales (1)	93 551,00	0,01		93 550,99
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>189 147,00</b>	<b>110 577,01</b>		<b>78 569,99</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>640 697,00</b>	<b>350 512,27</b>	<b>0,00</b>	<b>290 184,73</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) 530 735,26			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.





**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**II**  
**B2**

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 476,32		17 476,32
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 223,80		56 223,80
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	454 472,81		454 472,81
74	Dotations et participations	123 771,78		123 771,78
75	Autres produits de gestion courante	48 687,64	0,00	48 687,64
76	Produits financiers	31,90	0,00	31,90
77	Produits exceptionnels	110 577,00	0,00	110 577,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>811 241,25</b>	<b>0,00</b>	<b>811 241,25</b>
	<b>Pour information</b>			<b>176 319,39</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 554,37	0,00	36 554,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00		200 000,00
13	Subventions d'investissement	2 371,20	0,00	2 371,20
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 009,69	0,00	1 009,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		54 483,82	54 483,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	56 093,18	56 093,18
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,01	0,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>239 935,26</b>	<b>110 577,01</b>	<b>350 512,27</b>
	<b>Pour information</b>			<b>530 735,26</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>331 700,00</b>	<b>229 194,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 505,45</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 000,00	38 022,55	0,00	0,00	-6 022,55
60611	Eau et assainissement	2 500,00	1 393,86	0,00	0,00	1 106,14
60612	Energie - Electricité	12 000,00	12 810,12	0,00	0,00	-810,12
60621	Combustibles	18 000,00	17 867,63	0,00	0,00	132,37
60623	Alimentation	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	2 707,23	0,00	0,00	2 292,77
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	1 023,49	0,00	0,00	2 976,51
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	2 339,50	0,00	0,00	20 660,50
6064	Fournitures administratives	1 700,00	1 727,31	0,00	0,00	-27,31
6067	Fournitures scolaires	4 300,00	4 590,04	0,00	0,00	-290,04
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	14 861,70	0,00	0,00	-3 861,70
6135	Locations mobilières	4 200,00	4 790,39	0,00	0,00	-590,39
61521	Entretien terrains	10 000,00	9 531,00	0,00	0,00	469,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	17 330,10	0,00	0,00	12 669,90
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	25 557,12	0,00	0,00	24 442,88
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	13 117,19	0,00	0,00	1 882,81
6161	Multirisques	4 000,00	3 433,45	0,00	0,00	566,55
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 300,00	2 040,23	0,00	0,00	259,77
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	550,00	0,00	0,00	450,00
6226	Honoraires	30 000,00	15 102,00	0,00	0,00	14 898,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	4 085,38	0,00	0,00	5 914,62
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	6 544,98	0,00	0,00	-544,98
6248	Divers	2 000,00	1 037,00	0,00	0,00	963,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	108,54	0,00	0,00	-108,54
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	309,67	0,00	0,00	690,33
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	4 368,75	0,00	0,00	131,25
627	Services bancaires et assimilés	200,00	53,64	0,00	0,00	146,36
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	3 074,28	0,00	0,00	-474,28
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	479,86	0,00	0,00	20,14
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	25 000,00	18 681,00	0,00	0,00	6 319,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	1 497,00	0,00	0,00	1 503,00
6358	Autres droits	0,00	159,54	0,00	0,00	-159,54
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>190 650,00</b>	<b>159 715,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 934,25</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 114,20	0,00	0,00	385,80
6411	Personnel titulaire	68 000,00	64 973,12	0,00	0,00	3 026,88
6413	Personnel non titulaire	28 000,00	20 524,31	0,00	0,00	7 475,69
6415	Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	35 069,42	0,00	0,00	14 930,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	29 178,26	0,00	0,00	821,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	7 783,20	0,00	0,00	-1 783,20
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	662,00	0,00	0,00	1 138,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	230,17	0,00	0,00	769,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	180,00	0,00	0,00	20,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1,07	0,00	0,00	-1,07
6488	Autres charges	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>20 000,00</b>	<b>18 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 895,00</b>
739221	FNGIR	10 000,00	9 734,00	0,00	0,00	266,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	8 371,00	0,00	0,00	1 629,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>48 524,00</b>	<b>35 318,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 205,87</b>
6518	Autres	1 500,00	432,00	0,00	0,00	1 068,00
6531	Indemnités	30 000,00	22 387,98	0,00	0,00	7 612,02
6533	Cotisations de retraite	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6535	Formation	600,00	520,00	0,00	0,00	80,00
6553	Service d'incendie	8 000,00	7 552,56	0,00	0,00	447,44
657348	Subv. fonct. Autres communes	1 924,00	1 924,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
65888	Autres	800,00	1,59	0,00	0,00	798,41
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		590 874,00	442 333,43	0,00	0,00	148 540,57
66	<b>Charges financières (b)</b>	31 944,39	30 944,39	0,00	0,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 944,39	30 944,39	0,00	0,00	1 000,00
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
022	<b>Dépenses Imprévues (e)</b>	40 000,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		663 018,39	473 277,82	0,00	0,00	189 740,57
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	95 596,00	0,00			95 596,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</i>	0,00	110 577,00			-110 577,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00	56 093,18			-56 093,18
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00	54 483,82			-54 483,82
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		95 596,00	110 577,00			-14 981,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</i>	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		95 596,00	110 577,00			-14 981,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		758 614,39	583 854,82	0,00	0,00	174 759,57
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>7 300,00</b>	<b>17 476,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 176,32</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	16 876,32	0,00	0,00	-10 876,32
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 300,00	600,00	0,00	0,00	700,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>48 795,00</b>	<b>56 223,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 428,80</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	600,00	0,00	0,00	-300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	215,00	221,00	0,00	0,00	-6,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	280,00	0,00	0,00	0,00	280,00
7066	Redevances services à caractère social	33 000,00	37 876,28	0,00	0,00	-4 876,28
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	17 526,52	0,00	0,00	-2 526,52
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>379 000,00</b>	<b>454 472,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 472,81</b>
73111	Impôts directs locaux	272 000,00	326 958,00	0,00	0,00	-54 958,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 008,00	0,00	0,00	-1 008,00
73211	Attribution de compensation	47 000,00	47 233,00	0,00	0,00	-233,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	55 000,00	69 252,00	0,00	0,00	-14 252,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	5 000,00	10 021,81	0,00	0,00	-5 021,81
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>101 500,00</b>	<b>123 771,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 271,78</b>
7411	Dotation forfaitaire	30 000,00	22 985,00	0,00	0,00	7 015,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 000,00	14 354,00	0,00	0,00	-2 354,00
742	Dot. aux élus locaux	1 000,00	3 031,00	0,00	0,00	-2 031,00
744	FCTVA	5 000,00	4 910,56	0,00	0,00	89,44
74718	Autres participations Etat	2 000,00	102,00	0,00	0,00	1 898,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	75 370,00	0,00	0,00	-25 370,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 000,00	1 101,00	0,00	0,00	-101,00
7488	Autres attributions et participations	500,00	1 918,22	0,00	0,00	-1 418,22
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>45 700,00</b>	<b>48 687,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 987,64</b>
752	Revenus des immeubles	43 000,00	46 017,94	0,00	0,00	-3 017,94
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 700,00	2 669,70	0,00	0,00	30,30
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>582 295,00</b>	<b>700 632,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-118 337,35</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>31,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31,90</b>
765	Escomptes obtenus	0,00	31,30	0,00	0,00	-31,30
7688	Autres	0,00	0,60	0,00	0,00	-0,60
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>110 577,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-110 577,00</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	110 577,00	0,00	0,00	-110 577,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>582 295,00</b>	<b>811 241,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-228 946,25</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>582 295,00</b>	<b>811 241,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-228 946,25</b>
<b>Pour fonctionnement R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>176 319,39</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**
**III**  
**B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 134,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 134,80</b>
2031	Frais d'études	0,00	5 134,80	0,00	-5 134,80
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>84 800,00</b>	<b>9 061,32</b>	<b>0,00</b>	<b>75 738,68</b>
2111	Terrains nus	52 800,00	2 558,00	0,00	50 242,00
21311	Hôtel de ville	0,00	691,20	0,00	-691,20
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	1 813,20	0,00	186,80
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 423,84	0,00	-1 423,84
2184	Mobilier	0,00	1 158,08	0,00	-1 158,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 417,00	0,00	-1 417,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>21 700,00</b>	<b>8 053,79</b>	<b>0,00</b>	<b>13 646,21</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2313	Constructions	15 000,00	8 053,79	0,00	6 946,21
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00
<b>1018</b>	<b>Opération d'équipement n° 1018 (2)</b>	<b>185 000,00</b>	<b>99 426,15</b>	<b>0,00</b>	<b>85 573,85</b>
<b>1020</b>	<b>Opération d'équipement n° 1020 (2)</b>	<b>190 000,00</b>	<b>17 084,20</b>	<b>0,00</b>	<b>172 915,80</b>
<b>1022</b>	<b>Opération d'équipement n° 1022 (2)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>14 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 828,00</b>
<b>1025</b>	<b>Opération d'équipement n° 1025 (2)</b>	<b>246 000,00</b>	<b>5 685,23</b>	<b>0,00</b>	<b>240 314,77</b>
<b>1026</b>	<b>Opération d'équipement n° 1026 (2)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>5 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 840,00</b>
<b>1027</b>	<b>Opération d'équipement n° 1027 (2)</b>	<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 000,00</b>
<b>1028</b>	<b>Opération d'équipement n° 1028 (2)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>977 500,00</b>	<b>158 617,49</b>	<b>0,00</b>	<b>818 882,51</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
10226	Taxe d'aménagement	500,00	0,00	0,00	500,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>56 272,42</b>	<b>53 862,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 410,00</b>
1641	Emprunts en euros	52 772,42	52 862,42	0,00	-90,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	1 000,00	0,00	2 500,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>6 500,00</b>	<b>6 433,34</b>	<b>0,00</b>	<b>66,66</b>
27638	Créance Autres établissements publics	6 500,00	6 433,34	0,00	66,66
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>37 108,84</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100 381,26</b>	<b>60 295,76</b>	<b>0,00</b>	<b>40 085,50</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 077 881,26</b>	<b>218 913,25</b>	<b>0,00</b>	<b>858 968,01</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>93 551,00</b>	<b>0,01</b>		<b>93 550,99</b>
21311	Hôtel de ville	93 551,00	0,01		93 550,99
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>93 551,00</b>	<b>0,01</b>		<b>93 550,99</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 171 432,26</b>	<b>218 913,26</b>	<b>0,00</b>	<b>952 519,00</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Publié le   
ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

**III**  
**B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
1323	Subv. non transf. Départements	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	2 371,20	0,00	-2 371,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	134 550,00	0,00	0,00	134 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>219 550,00</b>	<b>2 371,20</b>	<b>0,00</b>	<b>217 178,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	232 000,00	236 554,37	0,00	-4 554,37
10222	FCTVA	12 000,00	12 086,06	0,00	-86,06
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	24 468,31	0,00	-4 468,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 009,69	0,00	-1 009,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>232 000,00</b>	<b>237 564,06</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 564,06</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>451 550,00</b>	<b>239 935,26</b>	<b>0,00</b>	<b>211 614,74</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	95 596,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	110 577,00		-110 577,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	54 483,82		-54 483,82
2111	Terrains nus	0,00	56 093,18		-56 093,18
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95 596,00</b>	<b>110 577,00</b>		<b>-14 981,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	93 551,00	0,01		93 550,99
2031	Frais d'études	93 550,00	0,00		93 550,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1,00	0,01		0,99
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>189 147,00</b>	<b>110 577,01</b>		<b>78 569,99</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>640 697,00</b>	<b>350 512,27</b>	<b>0,00</b>	<b>290 184,73</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>530 735,26</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1018 (1)  
LIBELLE : SALLE POLYVALENTE****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		185 000,00	A 99 426,15	0,00	85 573,85	B 106 321,35
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	4 574,40	0,00	10 425,60	11 469,60
2031	Frais d'études	15 000,00	4 574,40	0,00	10 425,60	11 469,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	94 851,75	0,00	55 148,25	94 851,75
2313	Constructions	150 000,00	94 851,75	0,00	55 148,25	94 851,75

RECTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-99 426,15	D - B	-106 321,35

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****III****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1020 (1)  
LIBELLE : CHEMINS DOUX****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		190 000,00	A 17 084,20	0,00	172 915,80	B 19 940,20
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	2 640,00	0,00	27 360,00	5 496,00
2031	Frais d'études	30 000,00	2 640,00	0,00	27 360,00	5 496,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	14 444,20	0,00	95 555,80	14 444,20
2111	Terrains nus	20 000,00	12 893,61	0,00	7 106,39	12 893,61
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	70 000,00	1 550,59	0,00	68 449,41	1 550,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 084,20	D - B	-19 940,20

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1022 (1)  
LIBELLE : CITY STADE ET SKATE PARK****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		25 000,00	A 14 172,00	0,00	10 828,00	B 150 074,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	14 172,00	0,00	828,00	150 074,82
2313	Constructions	15 000,00	14 172,00	0,00	828,00	150 074,82

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-14 172,00	D - B	-150 074,82

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III  
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1)  
LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		246 000,00	A 5 685,23	0,00	240 314,77	B 5 685,23
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	5 685,23	0,00	9 314,77	5 685,23
2031	Frais d'études	15 000,00	5 685,23	0,00	9 314,77	5 685,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	231 000,00	0,00	0,00	231 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-5 685,23	D - B	-5 685,23

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1026 (1)  
LIBELLE : TOIT ECOLE

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		60 000,00	A 0,00	0,00	60 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1)  
LIBELLE : VIDEO PROTECTION

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		95 000,00	A 0,00	0,00	95 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1028 (1)  
LIBELLE : Eclairage Public

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		70 000,00	A 0,00	0,00	70 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES



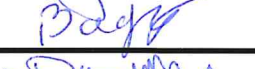




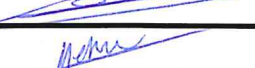



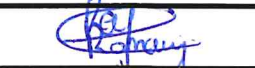

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
 VOTES :  
 Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Saint-Ours, le 27/03/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Saint-Ours, le 27/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLARD Louis	
ARSEGUEL Josette	
BOGEY André	
DAGAND Jean-François	
DUFURNET Louis	
GUTHLEBEN Yannick	
MASSONNAT Laure	
MATHIEUX Patrick	
METIVIER Marie	
MORQUAND Cyril	
PAZEM Denis	
PTELLAT Virginie	
REY Romain	
RINER Pascal	
ZAPILLON Marie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2023, et de la publication le 28/03/2023

A Saint-Ours, le 28/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER
Nombre de Membres présents :		<u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA
Nombre de suffrages exprimés :		<u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND

• Délibération n° 12 2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2023

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2023 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 12 votes pour et une abstention :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 832 034.82 € pour la section de fonctionnement et à 823 451.02 € pour la section d'investissement.

Approuve le budget Primitif 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :

M. Cyril MORIQUAND

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - CNE DE SAINT OURS (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21730265200045

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	30
A5 - Etalement des provisions	31
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les



autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
73265CNE DE SAINT OURS  
Budget communal

2023

I – INFORMATIONS GENERALES  
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERESI  
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	331 700,00	0,00	345 820,00	345 820,00	345 820,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	0,00	198 500,00	198 500,00	198 500,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	0,00	40 724,00	40 724,00	40 724,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>590 874,00</b>	<b>0,00</b>	<b>605 044,00</b>	<b>605 044,00</b>	<b>605 044,00</b>
66	Charges financières	31 944,39	0,00	32 117,46	32 117,46	32 117,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	200,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>663 018,39</b>	<b>0,00</b>	<b>677 161,46</b>	<b>677 161,46</b>	<b>677 161,46</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	95 596,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>95 596,00</b>		<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
<b>TOTAL</b>		<b>758 614,39</b>	<b>0,00</b>	<b>832 034,82</b>	<b>832 034,82</b>	<b>832 034,82</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****832 034,82****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	0,00	61 234,00	61 234,00	61 234,00
73	Impôts et taxes	379 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
74	Dotations et participations	101 500,00	0,00	100 867,00	100 867,00	100 867,00
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	0,00	46 228,00	46 228,00	46 228,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>582 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>582 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>582 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)****203 705,82**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****832 034,82****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)****154 873,36**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



**CNE DE SAINT OURS - Budget communal - BP - 2023**

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 800,00	0,00	23 200,00	23 200,00	23 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 700,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
	Total des opérations d'équipement	871 000,00	0,00	636 161,88	636 161,88	636 161,88
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>977 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>727 861,88</b>	<b>727 861,88</b>	<b>727 861,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	0,00	53 000,73	53 000,73	53 000,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	37 108,84		35 088,41	35 088,41	35 088,41
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 381,26</b>	<b>0,00</b>	<b>88 089,14</b>	<b>88 089,14</b>	<b>88 089,14</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 077 881,26</b>	<b>0,00</b>	<b>815 951,02</b>	<b>815 951,02</b>	<b>815 951,02</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 551,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>93 551,00</b>		<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 171 432,26</b>	<b>0,00</b>	<b>823 451,02</b>	<b>823 451,02</b>	<b>823 451,02</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****823 451,02****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	219 550,00	0,00	409 797,19	409 797,19	409 797,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>219 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>409 797,19</b>	<b>409 797,19</b>	<b>409 797,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000,00	0,00	57 780,47	57 780,47	57 780,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>232 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 780,47</b>	<b>258 780,47</b>	<b>258 780,47</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>451 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>668 577,66</b>	<b>668 577,66</b>	<b>668 577,66</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	95 596,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 551,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (Total VOTE)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	189 147,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36
	<b>TOTAL</b>	640 697,00	0,00	823 451,02	823 451,02	823 451,02

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	823 451,02
---	------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	154 873,36
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	345 820,00		345 820,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	198 500,00		198 500,00
014	Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 724,00		40 724,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	32 117,46	0,00	32 117,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		154 873,36	154 873,36
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>677 161,46</b>	<b>154 873,36</b>	<b>832 034,82</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****832 034,82**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	53 000,73	0,00	53 000,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	636 161,88		636 161,88
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	23 200,00	7 500,00	30 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	58 500,00	0,00	58 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 088,41		35 088,41
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>815 951,02</b>	<b>7 500,00</b>	<b>823 451,02</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****823 451,02**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	61 234,00		61 234,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	420 000,00		420 000,00
74	Dotations et participations	100 867,00		100 867,00
75	Autres produits de gestion courante	46 228,00	0,00	46 228,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>628 329,00</b>	<b>0,00</b>	<b>628 329,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****203 705,82**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****832 034,82**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	57 780,47	0,00	57 780,47
13	Subventions d'investissement	409 797,19	0,00	409 797,19
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		154 873,36	154 873,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>468 577,66</b>	<b>154 873,36</b>	<b>623 451,02</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

+

**AFFECTATION AU COMPTE 1068****200 000,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****823 451,02**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>331 700,00</b>	<b>345 820,00</b>	<b>345 820,00</b>
6023	Alimentation	0,00	320,00	320,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 000,00	42 000,00	42 000,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 200,00	2 200,00
60612	Energie - Electricité	12 000,00	14 000,00	14 000,00
60621	Combustibles	18 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	400,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 300,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	4 200,00	5 500,00	5 500,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	27 000,00	27 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	30 000,00	18 000,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6248	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	25 000,00	22 000,00	22 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	0,00	200,00	200,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>190 650,00</b>	<b>198 500,00</b>	<b>198 500,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	68 000,00	87 000,00	87 000,00
6413	Personnel non titulaire	28 000,00	22 000,00	22 000,00
6415	Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	700,00	700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
6488	Autres charges	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
739221	FNGIR	10 000,00	10 000,00	10 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>48 524,00</b>	<b>40 724,00</b>	<b>40 724,00</b>
6518	Autres	1 500,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6533	Cotisations de retraite	700,00	500,00	500,00
6535	Formation	600,00	600,00	600,00
6553	Service d'incendie	8 000,00	4 000,00	4 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	1 924,00	1 924,00	1 924,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	800,00	200,00	200,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		<b>590 874,00</b>	<b>605 044,00</b>	<b>605 044,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>31 944,39</b>	<b>32 117,46</b>	<b>32 117,46</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 944,39	29 117,46	29 117,46
6688	Autres	0,00	3 000,00	3 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	200,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		<b>663 018,39</b>	<b>677 161,46</b>	<b>677 161,46</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>95 596,00</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>95 596,00</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>95 596,00</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>758 614,39</b>	<b>832 034,82</b>	<b>832 034,82</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>832 034,82</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>7 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 300,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>48 795,00</b>	<b>61 234,00</b>	<b>61 234,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	215,00	234,00	234,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	280,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	33 000,00	42 000,00	42 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	19 000,00	19 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>379 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>420 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	272 000,00	343 000,00	343 000,00
73211	Attribution de compensation	47 000,00	47 000,00	47 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	55 000,00	20 000,00	20 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	5 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>101 500,00</b>	<b>100 867,00</b>	<b>100 867,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	30 000,00	47 000,00	47 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 000,00	12 000,00	12 000,00
742	Dot. aux élus locaux	1 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	8 766,00	8 766,00
74718	Autres participations Etat	2 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	30 000,00	30 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 000,00	1 101,00	1 101,00
7488	Autres attributions et participations	500,00	2 000,00	2 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>45 700,00</b>	<b>46 228,00</b>	<b>46 228,00</b>
752	Revenus des immeubles	43 000,00	43 600,00	43 600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 700,00	2 628,00	2 628,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>582 295,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>582 295,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>582 295,00</b>	<b>628 329,00</b>	<b>628 329,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>203 705,82</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>832 034,82</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.


(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).


(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Publié le  
ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF



(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Publié le   
ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	219 550,00	409 797,19	409 797,19
1323	Subv. non transf. Départements	85 000,00	221 000,00	221 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	25 000,00	25 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	134 550,00	163 797,19	163 797,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		219 550,00	409 797,19	409 797,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	232 000,00	257 780,47	257 780,47
10222	FCTVA	12 000,00	37 780,47	37 780,47
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		232 000,00	258 780,47	258 780,47
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>451 550,00</b>	<b>668 577,66</b>	<b>668 577,66</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	95 596,00	154 873,36	154 873,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95 596,00</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	93 551,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	93 550,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>189 147,00</b>	<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>640 697,00</b>	<b>823 451,02</b>	<b>823 451,02</b>

+

**RESTES A REALISER N-1 (10)****0,00**

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)****0,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****823 451,02**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1018 (1)  
LIBELLE : SALLE POLYVALENTE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		106 321,35	a 0,00	5 500,00	b 5 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 469,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 469,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	94 851,75	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
2313	Constructions	94 851,75	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-5 500,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1020 (1)  
LIBELLE : CHEMINS DOUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>19 940,20</b>	<b>a 0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>b 86 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	5 496,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 444,20</b>	<b>0,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	12 893,61	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 550,59	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-86 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1022 (1)  
LIBELLE : CITY STADE ET SKATE PARK

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>150 074,82</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 074,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	150 074,82	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 25 000,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1)  
LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 685,23	a 0,00	177 661,88	b 177 661,88	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 685,23	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 685,23	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	167 661,88	167 661,88	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	167 661,88	167 661,88	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 63 247,19
13	Subventions d'investissement	0,00	63 247,19
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	63 247,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-114 414,69</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1026 (1)  
LIBELLE : TOIT ECOLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	105 000,00	b 105 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 280 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	280 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	200 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>175 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

III

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1)  
LIBELLE : VIDEO PROTECTION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	52 000,00	b 52 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-52 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1028 (1)  
LIBELLE : Eclairage Public****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>b 90 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 20 550,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	20 550,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	20 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-69 450,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1029 (1)  
LIBELLE : Carrefour de Vingerel

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-120 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>
<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>87 089,14</b>	<b>87 089,14</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>52 000,73</b>	<b>52 000,73</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	52 000,73	52 000,73
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>35 088,41</b>	<b>35 088,41</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 088,41	35 088,41

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>87 089,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 089,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>212 653,83</b>	<b>III 212 653,83</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>57 780,47</b>	<b>57 780,47</b>
10222	FCTVA	37 780,47	37 780,47
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>154 873,36</b>	<b>154 873,36</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	154 873,36	154 873,36

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>212 653,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>412 653,83</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 87 089,14</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 412 653,83</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 325 564,69</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).  
 % présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,2 ETPT (0,8 \* 6 / 12).  
 % présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,64 ETPT (0,8 \* 0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

	<b>IV</b>
	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PLU : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 12


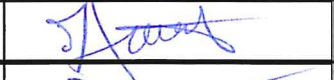


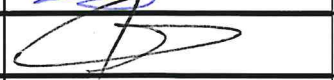



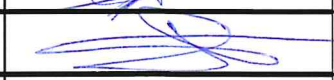
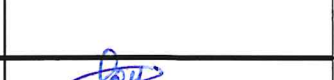
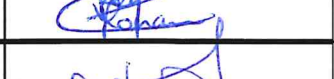


Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par Le Maire (1),  
A Saint-Ours, le 27/03/2023  
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A Saint-Ours, le 27/03/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLARD Louis	
ARSEQUEL Josette	
BOGEY André	
DAGAND Jean-François	
DUFOURNET Louis	
GUTHLEBEN Yannick	
MASSONNAT Laure	
MATHIEUX Patrick	
METIVIER Marie	
MORQUAND Cyril	
PAZEM Denis	
PETELLAT Virginie	
REY Romain	
RINER Pascal	
ZAPILLON Marie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Ours, le 27/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	

• Délibération n° 13 2023 – 7124- Finances locales – Vote des taux d'imposition 2023 **ANNULE ET REMPLACE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.79 (taux voté en 2022)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.52 (le taux voté en 2022)

- Taxe d'habitation : 13.90 (taux voté en 2022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

TFPB : 33.79. %

TFPNB : 60.52. %

TH : 13.90 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND

**NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	678 630	33,79	95,70	730 100	246 701	33,79	246 701
Taxe foncière non bâties (TFNB)	14 379	60,52	241,24	15 300	9 260	60,52	9 260
Taxe d'habitation (TH)	57 745	13,90	51,97	61 845	8 596	13,90	8 596
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	264 557	264 557		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	264 557 / 264 557 = 1,000000		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			1 062	0	-9 734	87 133	11

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	264 557	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	78 461	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	343 018
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

**A CHAMBERY**  
 Le 10 MARS 2023  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 Annie Lametery  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 27 mars 2023  
 Pour la Préfecture,  






**RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives de locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

**I - RESSOURCES À COMPENSER**

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017* .....	973 046	x	13,90	=	135 253
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	12 324				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					5 060
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					1 484
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					141 797 <b>A</b>

\*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

**II - RESSOURCES DE COMPENSATION**

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	67 229
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	54
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	67 283 <b>B</b>

**III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME**

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	143 743	+	67 229	=	210 972
--	---------	---	--------	---	---------

**IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR**

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	141 797 <b>A</b>	-	67 283 <b>B</b>	=	74 514 <b>D</b>
Coefficient correcteur = 1 +	74 514 <b>D</b>	=	1,353194 <b>E</b>		
différence de ressources	210 972 <b>C</b>				
TFPB « après réforme »					

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.  
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Date d'affichage :		

- Délibération n° 09-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> :	Fonctionnement :	227 386.43€
	Investissement :	131 599.01€

<u>Résultats de clôture 2021</u> :	Fonctionnement :	176 319.38€
(Reporté en 2022)	Investissement :	530 735.26 €

<u>Résultats cumulés 2022</u> :	Fonctionnement :	403 705.81 €
(Reporté en 2023)	Investissement :	662 334.27€

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB\_09-DE



3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte de gestion 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS



### NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUÉL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Date d'affichage :		

- Délibération n° 10-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> :	Fonctionnement :	227 386.43€
	Investissement :	131 599.01€
<u>Résultats de clôture 2021</u> :	Fonctionnement :	176 319.38€
(Reporté en 2022)	Investissement :	530 735.26 €
<u>Résultats cumulés 2022</u> :	Fonctionnement :	403 705.81 €
(Reporté en 2023)	Investissement :	662 334.27€

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB\_10-DE



3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte administratif 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND



### NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER
Nombre de Membres présents :		<u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA
Nombre de suffrages exprimés :		<u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND

• Délibération n° 12 2023 – 7124- Finances locales – Budget Général -  
Approbation du Budget Primitif 2023

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2023 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 12 votes pour et une abstention :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 832 034.82 € pour la section de fonctionnement et à 823 451.02 € pour la section d'investissement.

Approuve le budget Primitif 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :

M. Cyril MORIQUAND

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS  
Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUET, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	
Date d'affichage :		

- Délibération n° 11 2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Affectation de résultat exercice 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> :	Fonctionnement :	227 386.43€
	Investissement :	131 599.01€
<u>Résultats de clôture 2021</u> :	Fonctionnement :	176 319.38€
(Reporté en 2022)	Investissement :	530 735.26 €
<u>Résultats cumulés 2022</u> :	Fonctionnement :	403 705.81 €
(Reporté en 2023)	Investissement :	662 334.27€

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB11-DE



3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS



### NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURSSéance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	

- Délibération n° 13 2023 – 7124- Finances locales – Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.79 (taux voté en 2022)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.52 (le taux voté en 2022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

**de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :**

TFPB : 33.79. %

TFPNB : 60.52. %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :

M. Cyril MORIQUAND

**NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	678 630	33,79	95,70	730 100	246 701	33,79	246 701
Taxe foncière non bâties (TFNB)	14 379	60,52	241,24	15 300	9 260	60,52	9 260
Taxe d'habitation (TH)	57 745	13,90	51,97	61 845	8 596	13,90	8 596
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	264 557	264 557		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	264 557		
Taxe d'habitation (TH)	264 557 = 1,000000		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			1 062	0	-9 734	87 133	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	264 557	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	78 461	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	343 018
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

A CHAMBERY  
Le 10 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
Annie Lametery  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 27 mars 2023  
Pour la Commune,  
Maire

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	113
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	949
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

**2. BASES EXONÉRÉES**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	9 114
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	2 597
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Hors résid. principales et log. vacants	61 845
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

**3. PRODUITS DES IFR**

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

**5. RÉFORMES FISCALES**

<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,353194

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	34,26	>>>	95,70	95,70
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	97,84	3,36000	244,60	241,24
Taxe d'habitation (TH)	22,98	19,18	5,48000	57,45	51,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle ...**

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

**6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :</b>	
a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
<b>Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou d'autres communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	

**RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

**I – RESSOURCES À COMPENSER**

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017* .....	973 046	x	13,90	=	135 253
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	12 324				
*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats					
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					5 060
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					1 484
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					141 797 <b>A</b>

**II – RESSOURCES DE COMPENSATION**

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					67 229
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					54
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					67 283 <b>B</b>

**III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME**

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	143 743	+	67 229	=	210 972
--	---------	---	--------	---	---------

**IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR**

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	141 797 <b>A</b>	-	67 283 <b>B</b>	=	74 514 <b>D</b>
Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 + $\frac{74 514 \text{ D}}{210 972 \text{ C}}$ = 1 + 1,353194 <b>E</b>					

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.  
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS

Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	

• Délibération n° 14 2023 – Opération Route de La Fromagerie/ OPAC de La Savoie – engagement à garantir les prêts

La Société CARRE HABITAT a lancé les études et obtenu un permis de construire, pour la réalisation de 8 logements et un lot, situés à Saint-Ours – Route de La Fromagerie.

Pour répondre aux exigences du PLUi sur la partie locative sociale, le promoteur s'est rapproché de l'OPAC De La Savoie pour la cession, sous forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de deux logements locatifs.

Pour financer l'opération de logements locatifs, l'OPAC de La Savoie, par le biais des prêts aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations, doit obtenir une garantie des emprunts qu'il sera amené à contracter.

Cette garantie est apportée à hauteur de 50% par le Conseil Départemental de La Savoie, et les 50% restant sont sollicités auprès de la commune sur laquelle est implanté le projet.

Compte-tenu des besoins en logement social sur le territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 votes POUR et deux abstentions, **décide** :

De s'engager à garantir les prêts que l'OPAC de La Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération

D'autoriser monsieur Le Maire à établir tout acte nécessaire à la mise au point de ce dossier et à signer toutes les pièces issues des présentes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND

**NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au vu du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB15-DE



### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS

Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	

- Délibération n° 15 2023 – signature d'un marché de Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école avant le lancement de la procédure

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de de la rénovation thermique et énergétique de l'école communale – Saint-Ours. Trois cabinets d'architecture ont été consultés et trois ont fait une offre.

Il est proposé de retenir l'offre la moins onéreuse, soit l'offre du cabinet d'Architecture Energie – Alpespace – Francin – 73800 PORTE DE SAVOIE pour un montant global de 93 668.72 TTC, soit 78 057.26 H.T.

*Voir détail de répartition en PJ.*

#### 1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

*Expose qu'il s'agit de travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école communale – réfection de la toiture – changement de la chaudière – remplacement des huisseries*

*Autres informations utiles : compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.*

#### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB15-DE



de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 votes POUR et une abstention décide :

- D'autoriser à engager la passation du marché public de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de rénovation thermique et énergétique de l'école communale – Saint-Ours et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance :  
M. Cyril MORIQUAND



### NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



### MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES - V3 / Ensemble

Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique et énergétique de l'école communale, à St Ours (73)

Forfait de rémunération : 78 057,26 Euros H.T.

Taux de rémunération : 9,50%

Base + EXE + OPC)

Coût prévisionnel des travaux : 821 655,40 Euros H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

MISSIONS DE BASE + EXE + OPC

Éléments de Mission	Total sur honoraires %	Total global H.T.	Répartition par compétences							
			Part de AE Architecte	Part de AE Economiste	Part de AE Bet Fluides	Part de AE Compétence structure				
AVP	20,0%	15 611,45	55%	8 586,30	15%	2 341,72	20%	3 122,29	10%	1 561,15
PC	4,0%	3 122,29	100%	3 122,29	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00
PRO	20,0%	15 611,45	50%	7 805,73	15%	2 341,72	20%	3 122,29	15%	2 341,72
ACT	4,0%	3 122,29	15%	468,34	65%	2 029,49	20%	624,46	0%	0,00
EXE	10,0%	7 805,73	25%	1 951,43	20%	1 561,15	25%	1 951,43	30%	2 341,72
DET	28,0%	21 856,03	85%	18 577,63	0%	0,00	15%	3 278,41	0%	0,00
AOR	4,0%	3 122,29	70%	2 185,60	0%	0,00	30%	936,69	0%	0,00
OPC	10,0%	7 805,73	0%	0,00	100%	7 805,73	0%	0,00	0%	0,00
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>78 057,26</b>	<b>55%</b>	<b>42 697,32</b>	<b>21%</b>	<b>16 079,80</b>	<b>17%</b>	<b>13 035,56</b>	<b>8%</b>	<b>6 244,58</b>
<b>TVA</b>	<b>20,00%</b>	<b>15 611,45</b>		<b>8 539,46</b>		<b>3 215,96</b>		<b>2 607,11</b>		<b>1 248,92</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>93 668,72</b>		<b>51 236,79</b>		<b>19 295,76</b>		<b>15 642,68</b>		<b>7 493,50</b>

Signature numérique

de David LAUX

DN : cn=David LAUX,

o=ARCHITECTURE-

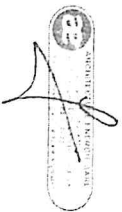
ENERGIE SARL, ou,

email=dlaux@architect

ure-energie.com, c=FR

Date : 2023.03.14

10:43:05 +01'00'







---

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune DE SAINT-OURS

Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER <u>Absents excusés</u> : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNAT <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	13	

Délibération n° 16-2023 : Demande de subvention Région AuRA 2023 – Rénovation thermique et énergétique de l'école communale.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant-projet de rénovation thermique et énergétique de l'école, réalisé par le cabinet Architecture Energie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Saint-Ours souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de La Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 82 165.00 € dans le cadre l'aménagement des territoires, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 821 655.40 H.T. soit 985 986.48 TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet de travaux de rénovation du toit de l'école
- Approuve le coût prévisionnel pour les études et travaux et pour un montant d'environ 821 655.40 € HT
- Sollicite auprès de la Région AuRA une subvention d'un montant de 82 165.00 € dans le cadre l'aménagement des territoires, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB16-DE



Acte exécutoire après dépôt

En préfecture le

Et publication ou notification le

**NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Le secrétaire de séance :  
Cyril MORIQUAND

M. ALLARD Louis,  
Maire de SAINT-OURS

